

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Groupe Canaccord Genuity Inc.** et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2019 et 2018, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de **Groupe Canaccord Genuity Inc.** aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Andre de Haan.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 5 juin 2019

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		820 739 \$	862 838 \$
Titres détenus	6, 7	690 499	469 217
Créances clients	9, 22	2 656 664	2 215 837
Impôt sur le résultat à recevoir		2 502	1 170
Total des actifs courants		4 170 404	3 549 062
Actifs d'impôt différé	14	22 117	19 941
Placements	10	6 224	2 035
Matériel et aménagements des locaux loués	11	25 792	30 967
Immobilisations incorporelles	13	154 521	160 757
Goodwill	13	370 236	257 974
Total de l'actif		4 749 294 \$	4 020 736 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dette bancaire	7	9 639 \$	— \$
Titres vendus à découvert	6, 7	373 419	301 006
Dettes fournisseurs et charges à payer	9, 22	3 123 765	2 638 954
Provisions	26	18 212	8 428
Impôt sur le résultat à payer		5 415	7 851
Dette subordonnée	15	7 500	7 500
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	16	9 294	9 679
Total des passifs courants		3 547 244	2 973 418
Passifs d'impôt différé	14	7 978	13 715
Débetures convertibles	17	127 225	57 081
Contrepartie différée	7, 12	22 225	9 997
Contrepartie éventuelle	7, 12	108 319	49 844
Billet payable	7, 8	5 832	—
Autres passifs non courants	21	1 741	—
Emprunt bancaire	16	50 370	61 758
Total du passif		3 870 934	3 165 813
Capitaux propres			
Actions privilégiées	18	205 641	205 641
Actions ordinaires	19	672 896	649 846
Composante capitaux propres des débetures convertibles	17	5 156	2 604
Bons de souscription	19	1 975	1 975
Surplus d'apport		124 710	145 426
Déficit		(237 770)	(277 472)
Cumul des autres éléments du résultat global		103 755	113 332
Total des capitaux propres		876 363	841 352
Participations ne donnant pas le contrôle	8	1 997	13 571
Total des capitaux propres		878 360	854 923
Total du passif et des capitaux propres		4 749 294 \$	4 020 736 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

« Daniel Daviau »

DANIEL DAVIAU
Administrateur

« Terrence A. Lyons »

TERRENCE A. LYONS
Administrateur

Comptes de résultat consolidés

Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
	556 475 \$	461 937 \$
	294 241	282 195
	142 228	122 372
	125 830	113 921
	51 008	27 875
	20 785	14 577
	1 190 567	1 022 877
CHARGES		
	599 867	574 969
	116 758	99 239
	83 577	68 209
	41 719	39 605
	64 930	56 346
	25 453	18 437
	100 768	83 982
11, 13	24 280	24 007
	15 513	7 664
26	13 070	7 643
	3 064	6 732
17	8 608	—
	304	298
	1 097 911 \$	987 131 \$
	92 656	35 746
14	31 611	20 620
	(10 537)	(1 951)
	21 074	18 669
	71 582 \$	17 077 \$
Résultat net attribuable aux :		
	70 530 \$	13 024 \$
8	1 052 \$	4 053 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		
19	96 260	92 587
19	130 944	110 862
Résultat par action ordinaire		
19	0,58 \$	0,04 \$
19	0,48 \$	0,03 \$
20	0,97 \$	0,97 \$
20	1,25 \$	1,25 \$
20	0,20 \$	0,15 \$

Voir les notes ci-jointes.

États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Résultat net de l'exercice	71 582 \$	17 077 \$
Autres éléments du résultat global		
Variation nette de l'évaluation des placements disponibles à la vente, nette de l'impôt	443	2 993
Variation nette des (pertes latentes) profits latents à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt	(9 448)	15 671
Résultat global de l'exercice	62 577 \$	35 741 \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	60 953 \$	31 086 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1 624 \$	4 655 \$

Voir les notes ci-jointes.

États des variations des capitaux propres consolidés

Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)		
Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice	18	205 641 \$
Actions ordinaires au début de l'exercice	649 846	641 449
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions	331	101
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT)	(32 073)	(28 093)
Actions ordinaires dont les droits sont acquis libérées par les fiducies pour les avantages du personnel	39 322	32 121
Actions émises dans le cadre de l'achat de participations ne donnant pas le contrôle	8 16 807	—
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier	12 6 631	—
Actions annulées	(9 419)	—
Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis	1 451	4 268
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	19	672 896
Bons de souscription au début et à la fin de l'exercice	1 975	1 975
Débitures convertibles – capitaux propres, au début de l'exercice	2 604	2 604
Composante capitaux propres des débitures convertibles émises au cours de l'exercice, nets d'impôt	2 552	—
Débitures convertibles – capitaux propres, à la fin de l'exercice	5 156	2 604
Surplus d'apport au début de l'exercice	145 426	85 405
Paiements fondés sur des actions, montant net	7 306	60 460
Actions annulées	827	—
Achat de participations ne donnant pas le contrôle	(27 315)	—
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis	(1 058)	(1 427)
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux paiements fondés sur des actions	(476)	988
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	124 710	145 426
Déficit au début de l'exercice	(277 472)	(267 559)
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	70 530	13 024
Dividendes sur actions ordinaires	20 (16 534)	(13 344)
Dividendes sur actions privilégiées	20 (9 402)	(9 593)
Quote-part de la perte sur extinction de débitures convertibles	17 (4 892)	—
Déficit à la fin de l'exercice	(237 770)	(277 472)
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	113 332	95 270
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de GCGI	(9 577)	18 062
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	103 755	113 332
Total des capitaux propres	876 363	841 352
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice	13 571	11 858
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle	(777)	503
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 624	4 655
Achat de participations ne donnant pas le contrôle	(9 697)	—
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(2 724)	(3 445)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	1 997	13 571
Total des capitaux propres	878 360 \$	854 923 \$

Voir les notes ci-jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		71 582 \$	17 077 \$
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement	11, 13	24 280	24 007
Recouvrement d'impôt différé		10 537	(1 951)
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	21	49 500	95 357
Perte sur extinction de débetures convertibles	17	8 608	—
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		304	298
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement			
(Augmentation) diminution des titres détenus		(221 282)	314 871
(Augmentation) diminution des créances clients		(446 453)	1 185 922
(Augmentation) diminution de l'impôt sur le résultat à recevoir, montant net		(10 227)	8 582
Augmentation (diminution) des titres vendus à découvert		72 413	(344 736)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions		482 886	(1 055 366)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		42 148	244 061
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) de la dette bancaire		9 639	(25 280)
Achat d'actions aux fins d'annulation		(8 592)	—
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du RILT		(32 073)	(28 093)
Produit tiré des débetures convertibles		56 699	—
Produit d'un emprunt bancaire		—	66 016
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires		(16 534)	(13 345)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées		(9 402)	(9 592)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(263)	(10 294)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de matériel et aménagements des locaux loués		(4 382)	(6 311)
Acquisition de Hargreave Hale Limited, nette de la trésorerie acquise		—	(54 051)
Participation dans une entreprise associée		(2 500)	(2 500)
Acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc., nettes de la trésorerie acquise		(7 545)	—
Achat de participations ne donnant pas le contrôle		(14 431)	—
Achat de placements		(4 063)	—
Acquisition de McCarthy Taylor Limited, nette de la trésorerie acquise		(3 611)	—
Acquisition de Petsky Prunier LLC, nette de la trésorerie acquise		(39 783)	—
Acquisition d'immobilisations incorporelles		—	(795)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(76 315)	(63 657)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie		(7 669)	14 959
(Diminution) augmentation de la situation de trésorerie		(42 099)	185 069
Situation de trésorerie au début de l'exercice		862 838	677 769
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice		820 739	862 838
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		51 429 \$	27 900 \$
Intérêts payés		23 396 \$	17 470 \$
Impôt sur le résultat payé		38 464 \$	24 023 \$

Voir les notes cjointes.

Notes des états financiers consolidés

NOTE 01

Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la Société ou GCGL), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, mène des activités sur les marchés des capitaux au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis, en Australie, en Chine et à Dubaï. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 400 – 725 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto. Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.PR.A. Les actions privilégiées de série C de la Société sont inscrites sous le symbole CF.PR.C. Les débetures subordonnées de premier rang non garanties convertibles de la Société portant intérêt à 6,25 % sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.DA.A.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Les activités de celle-ci sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

NOTE 02

Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés audités sont fondés sur le coût historique, sauf pour les placements, les titres détenus, les titres vendus à découvert, la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle, et certains actifs non courants dépréciés, qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les présents états financiers consolidés audités sont présentés en dollars canadiens et tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 5 juin 2019.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée sont consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, l'incorporation dans le coût des immobilisations incorporelles des coûts liés aux logiciels ainsi que les provisions. Des modifications peuvent être apportées aux estimations liées à l'actif net acquis dans le cadre d'une acquisition ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et

déterminée. Des jugements, des estimations et des hypothèses ont également été utilisés dans le cadre de l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles acquis en lien avec les acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc, de McCarthy Taylor Ltd. (McCarthy Taylor) et de Petsky Prunier LLC (Petsky Prunier) (note 12).

Consolidation

Au 31 mars 2019, la Société détenait 80 % des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Limited (CGAL). La Société a aussi évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CGAL et le contrôle qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles de CGAL et elle a déterminé qu'elle devait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), aux 31 mars 2019 et 2018. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL ont donc été consolidés. Même si la Société détenait 80 % des actions émises de CGAL au 31 mars 2019, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 85 % en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. Par conséquent, la Société a consolidé l'entité et comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 15 % (42 % avant la date de clôture du 10 août 2018 et pour l'exercice clos le 31 mars 2018) depuis la date de clôture le 10 août 2018 de l'acquisition par la Société d'une participation supplémentaire de 30 %, ce qui représente la portion de l'actif net identifiable de CGAL qui n'appartient pas à la Société. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 21), afin de remplir ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée et que le prix de transaction peut être évalué de façon fiable. Il peut toutefois être nécessaire de faire une estimation pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les obligations de prestation liées aux transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont pratiquement remplies.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la échéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 21.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer

sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 13.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances selon un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de la politique en matière d'évaluation de la direction fondée sur l'historique des pertes sur créances et ajustée selon les facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, comme il est indiqué à la note 7. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également des provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

NOTE 03

Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 1^{er} avril 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). La Société a adopté la norme selon l'approche rétrospective modifiée. L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur l'évaluation des actifs et passifs financiers de la Société.

L'incidence de l'IFRS 9 sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 se résume ainsi :

Classement des actifs et passifs financiers

L'IFRS 9 définit les exigences de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers. L'IFRS 9 établit une nouvelle approche de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie.

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des instruments évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Le classement repose sur deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Le modèle économique tient compte de l'objectif de la Société, soit de percevoir des flux de trésorerie en détenant les actifs financiers, soit en vendant les actifs ou en optant pour une combinaison des deux.

- Coût amorti – Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les créances clients.

- JVAERG – Un actif financier est évalué à la JVAERG s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent le placement de la Société dans Euroclear, qui était auparavant classé comme étant disponible à la vente selon l'IAS 39. Il n'y a aucun autre actif financier évalué à la JVAERG.
- Tous les autres actifs financiers sont évalués à la JVRN et sont des titres négociables détenus et vendus à découvert.

La Société reclasse les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour les gérer change.

Dépréciation d'actifs financiers

L'adoption de l'IFRS 9 a modifié la méthode de comptabilisation de la perte de valeur des actifs financiers de la Société en remplaçant l'ancien modèle de l'IAS 39 fondé sur les pertes subies par un nouveau modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Selon le modèle des pertes de crédit attendues, la Société doit comptabiliser une provision pour les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en fonction de ce qui suit :

- Une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée au moment de la comptabilisation initiale et représente la portion des insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendrait advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture, pondérée par le risque qu'il y ait défaillance.
- Une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit est détectée après la comptabilisation initiale des instruments et représente les insuffisances de flux de trésorerie qui surviendraient au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier.
- Une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée pour les instruments financiers dépréciés.

L'IFRS 9 fournit également une méthode simplifiée à l'égard des pertes de crédit attendues liées aux créances clients, qui repose sur l'adoption d'une politique en matière d'évaluation fondée sur l'historique des pertes d'une entité selon la tranche d'âge, ajustée en fonction d'estimations prospectives et d'autres considérations, le cas échéant.

Les créances clients de la Société sont classées comme des actifs financiers évalués au coût amorti et sont assujetties au nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les créances client incluent les montants à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières. Tous les montants à recevoir liés aux transactions de financement de sociétés et aux clients ont une échéance de moins de 12 mois à compter de la comptabilisation initiale et par conséquent, la provision se limite aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. La Société a établi une politique en matière d'évaluation fondée sur l'historique des pertes de crédit et ajustée en fonction de facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. La provision n'est pas considérée comme ayant une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 offre davantage de flexibilité à l'égard des types d'opérations admissibles à la comptabilité de couverture. Comme la Société ne détient actuellement aucune position importante admissible à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, l'adoption de l'IFRS 9 n'a pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} avril 2018, la Société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients* (IFRS 15), selon l'approche rétrospective modifiée. L'IFRS 15 remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (IAS 18), et établit un modèle unique en cinq étapes pour déterminer la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client.

Selon l'IFRS 15, les premières étapes à suivre dans le cadre de la comptabilisation des produits des activités ordinaires consistent à identifier les contrats conclus avec des clients qui sont pertinents et à définir les obligations de prestation découlant de ces contrats. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont remplies, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services. Selon l'IFRS 15, le prix de transaction doit également être réparti entre chaque obligation de prestation distincte proportionnellement aux prix de vente spécifiques. En outre, la contrepartie variable doit uniquement être comptabilisée dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits des activités ordinaires comptabilisé.

L'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur les produits des activités ordinaires tirés des contrats standard de la Société se résume ainsi :

- Commissions et honoraires – Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission et ceux générés par la vente de produits et services donnant droit à des honoraires. Comme il a déjà été mentionné, l'IFRS 15 exige des entités qu'elles comptabilisent les produits des activités ordinaires lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services, alors que l'IAS 18 exige des entités qu'elles comptabilisent les produits des activités ordinaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou des services sont transférés au client. L'obligation de prestation liée à la comptabilisation des produits tirés des commissions et des honoraires est remplie par le règlement des transactions pour les clients. Il n'y a pas de changement important dans le montant ni le calendrier des produits des activités ordinaires comptabilisés en vertu de l'IFRS 15 par rapport à l'IAS 18, étant donné que le transfert des risques et des avantages liés aux services et le transfert du contrôle surviennent au même moment. Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent également les produits générés au titre des services de recherche de la Société, qui sont comptabilisés progressivement à mesure que l'obligation de prestation est remplie.

- Financement de sociétés – Les produits tirés du financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. L'IFRS 15 n'a pas d'incidence importante sur la comptabilisation des produits tirés du financement de sociétés par rapport à l'IAS 18. Selon l'IAS 18, les produits étaient comptabilisés à la clôture de la transaction de prise ferme, ce qui correspond également au moment où l'obligation de prestation est remplie selon l'IFRS 15.
- Honoraires de consultation – Les honoraires de consultation comprennent les honoraires de gestion et de consultation, y compris les produits tirés des activités de fusions et acquisitions. L'obligation de prestation liée à la comptabilisation des produits tirés des honoraires de consultation est remplie lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis. Dans certains cas, les honoraires sont perçus selon les progrès réalisés et ne répondent pas aux exigences d'une obligation de prestation distincte. Selon l'IFRS 15, de tels paiements pourraient être différés ou comptabilisés selon la méthode de l'amortissement jusqu'à ce que l'obligation de prestation soit remplie. L'incidence de ce changement sur les résultats non distribués d'ouverture au 1^{er} avril 2018 et pour l'exercice clos le 31 mars 2019 n'est pas significative.
- Les catégories de produits des activités ordinaires suivantes sont exclues du champ d'application de l'IFRS 15 : les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste, qui comprennent les produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste, les produits d'intérêts, ainsi que les produits divers qui comprennent les profits ou pertes de change et les produits tirés des services de courtage de correspondance.

NOTE 04 Modifications futures des méthodes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Les normes publiées qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur les états financiers de la Société, mais qui ne sont pas encore en vigueur, sont présentées ci-après.

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17). La principale différence réside dans le fait que la comptabilisation par le preneur selon l'IFRS 16 ne distinguera plus les contrats de location simple des contrats de location-financement comme le faisait l'IAS 17, les traitant plutôt, pour la plupart, comme les contrats désignés comme des contrats de location-financement selon l'IAS 17. Selon la nouvelle norme, le preneur est tenu de comptabiliser des actifs et des passifs à l'égard de la plupart des contrats de location, sauf si l'exemption relative avec contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 \$ US) ou l'exemption relative aux contrats de location à court terme (dont la durée est de 12 mois ou moins) est appliquée.

Lorsqu'un contrat de location est conforme à la définition qui en est donnée dans l'IFRS 16, une obligation locative liée aux paiements de loyer futurs est comptabilisée à la date de début ainsi qu'un actif non courant d'un montant équivalent qui correspond au droit d'utilisation du bien sous-jacent pendant la durée du contrat de location. Plutôt que d'être inscrits en charges locatives dans les comptes de résultat consolidés, les coûts de location sont comptabilisés sous forme d'amortissement pour l'actif au titre du droit d'utilisation et d'intérêts sur l'obligation locative. L'IFRS 16 a également pour effet d'augmenter les charges sur les premières années du contrat de location (lorsque l'encours de l'obligation locative et, en l'occurrence, la charge d'intérêts sont plus élevés), et ce, même si le total des charges et des flux de trésorerie sur la durée du contrat est identique selon l'IFRS 16 et l'IAS 17.

La Société appliquera les dispositions de l'IFRS 16 à l'égard de l'exercice clos le 31 mars 2020 selon l'approche rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives de l'exercice précédent. Par suite de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019, la Société est tenue de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative d'un montant correspondant pour chaque contrat de location (sous réserve de l'exemption relative aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de l'exemption relative aux contrats de location à court terme décrites précédemment). L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyer attendus et une disposition de transition permet de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation d'une valeur correspondante. La Société est en voie de finaliser son calcul de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative correspondante qui seront comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés à l'adoption de l'IFRS 16.

NOTE 05 Résumé des principales méthodes comptables

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (Genuity), de la participation de 80 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (Canaccord Genuity Australia), de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP), d'Eden Financial, de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor et de Petsky Prunier comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation, le contrat de gestion de fonds et la technologie qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue. Un logiciel en développement ou acquis est amorti sur sa durée d'utilité lorsque l'actif est prêt à être mis en service. Les périodes d'amortissement estimatives des immobilisations incorporelles amortissables sont comme suit :

	Acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises							Développées en interne ou acquises	
	Genuity	Canaccord Genuity Australia	CSHP	Eden Financial	Hargreave Hale	McCarthy Taylor	Petsky Prunier	Logiciels	
Marques	Durée indéterminée	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 ans	s. o.	
Relations clients	11 ans	5 ans	De 8 à 24 ans	8 ans	De 11,5 à 12,5 ans	12,8 ans	s. o.	s. o.	
Ententes de non-concurrence	5 ans	4,5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Technologie	s. o.	s. o.	3 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10 ans	
Contrat de gestion de fonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10,5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	
Portefeuille de contrats	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,9 an	s. o.	
Baux avantageux	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2,5 ans	s. o.	

Logiciel développé en interne ou acquis

Les dépenses relatives au développement ou à l'acquisition de projets sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique des actifs en question. Selon l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les actifs sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement du logiciel, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement des actifs commence lorsque leur développement est terminé et que les actifs sont prêts à être mis en service. Les actifs sont amortis sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Si une telle indication existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif isolé à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs isolés sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i] Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des instruments évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Le classement repose sur deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels).

Le modèle économique tient compte de l'objectif de la Société, soit de percevoir des flux de trésorerie en détenant les actifs financiers, soit en vendant les actifs ou en optant pour une combinaison des deux.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Un actif financier est classé comme étant à la JVRN s'il ne respecte pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ou s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de réaliser la valeur de l'actif au moyen d'une vente à court terme. Les actifs financiers à la JVRN sont présentés à la juste valeur, tout profit ou toute perte en découlant étant comptabilisé dans les comptes de résultat. Le profit net ou la perte nette présenté dans les comptes de résultat comprend tous les dividendes et les intérêts générés par l'actif financier. Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les titres négociables détenus et vendus à découvert.

La Société évalue périodiquement si le classement de ses actifs financiers classés comme étant à la JVRN est toujours approprié, selon son intention, ou non, de vendre les actifs financiers à court terme. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

Un actif financier est évalué à la JVAERG s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent le placement de la Société dans Euroclear, qui était auparavant classé comme étant disponible à la vente selon l'IAS 39. Il n'y a aucun autre actif financier évalué à la JVAERG.

Actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les créances clients.

Selon l'IAS 39, les instruments financiers de la Société étaient classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, et prêts et créances. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprenaient les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les profits latents et pertes latentes en découlant étant comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Les actifs disponibles à la vente étaient évalués à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nettes de l'impôt, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés, auquel moment la variation était comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. Les actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance étaient évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur. La Société ne possédait pas de placements détenus jusqu'à leur échéance au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

La Société reclasse les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour les gérer change.

Dépréciation d'actifs financiers

Les créances clients de la Société sont classées comme des actifs financiers évalués au coût amorti et sont assujetties au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les créances client incluent les montants à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières. Tous les montants à recevoir liés aux transactions de financement de sociétés et aux clients ont une échéance de moins de 12 mois à compter de la comptabilisation initiale et par conséquent, la provision se limite aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. La Société a établi une politique en matière d'évaluation fondée sur l'historique des pertes de crédit et ajustée en fonction de facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. La provision n'est pas considérée comme ayant une incidence importante sur les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Selon l'IAS 39, la Société déterminait s'il existait une indication objective de dépréciation des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente ou comme prêts et créances à la fin de chaque période de présentation financière. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers était réputé être déprécié s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii) Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis classés soit comme étant à la JVRN ou comme autres passifs financiers.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la juste valeur par le biais du résultat net. La dette bancaire et les titres vendus à découvert, y compris les instruments financiers dérivés, la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle, sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat. Les passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette subordonnée. La valeur comptable des autres passifs financiers s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les débetures subordonnées de premier rang non garanties convertibles sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif a été calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 7 % (8 % au 31 mars 2018), ce qui correspond au taux d'intérêt appliqué par le marché à la date

d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. La valeur des garanties pour les titres empruntés et les titres prêtés correspond au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions.

Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension restent inscrits à l'état de la situation financière consolidé. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moment où une obligation de prestation unique est remplie ou progressivement au cours de la période pendant laquelle une obligation de prestation est remplie et que le client peut s'en prévaloir. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire. Les principales catégories de produits tirés de contrats sont les suivantes :

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services donnant droit à des honoraires, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés après déduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ont totalisé 6,4 millions \$ (8,4 millions \$ en 2018). Les produits tirés des commissions sont comptabilisés au moment où l'obligation de prestation est remplie (à la date de transaction).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. La prise ferme de titres constitue la seule obligation de prestation, et les produits sont comptabilisés au moment de la clôture de la transaction de prise ferme.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation courants qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle l'obligation de prestation est remplie. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés au moment où la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et lorsqu'il est probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important des produits des activités ordinaires.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste englobent les résultats enregistrés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur la trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts et de dividendes sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés des services de courtage de correspondance et les produits tirés des honoraires.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Mobilier et matériel	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des baux respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et les méthodes d'amortissement utilisées sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat imposable.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales de la Société à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où elles sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues par l'entremise de fiduciaires pour les avantages du personnel, les prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées détenues comme actions propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au RILT, aux bons de souscription et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions ainsi qu'aux débetures convertibles, selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les employés participants peuvent recevoir des unités d'actions temporairement inaccessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans. Ce programme est connu sous le nom de régime d'intéressement à long terme (le RILT ou le régime).

Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (UAD) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). Certains membres de la haute direction peuvent également recevoir, dans le cadre de leur rémunération, des options sur actions liées au rendement qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). À compter de l'exercice clos le 31 mars 2018, certains membres de la haute direction ont reçu, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions liées au rendement (UALR) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie).

L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution.

Avec prise d'effet le 31 mars 2018, le régime a été modifié de façon à supprimer certaines conditions liées à l'emploi ayant une incidence sur l'acquisition des droits rattachés aux UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement. À la suite de ce changement, les droits rattachés aux UATI continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. En raison de ce changement, la Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont donc assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD et des UALR est passée à titre de charge au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 21). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord. La Société a évalué ses contrats de location et conclu qu'elle détient uniquement des contrats comportant des caractéristiques d'un contrat de location simple. Un contrat de location simple est un contrat qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages et la propriété d'un actif à un locataire. Les paiements au titre de la location simple sont comptabilisés à titre de charge dans les comptes de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 25.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Marchés des capitaux Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société ont été regroupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni, Europe et Dubaï, Australie, États-Unis, et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent les activités en Asie.

NOTE 06

Titres détenus et titres vendus à découvert

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Titres détenus	Titres détenus vendus à découvert	Titres détenus	Titres détenus vendus à découvert
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	364 546 \$	262 720 \$	254 671 \$	220 792 \$
Actions et débiteures convertibles	325 953	110 699	214 546	80 214
	690 499 \$	373 419 \$	469 217 \$	301 006 \$

Au 31 mars 2019, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2019 à 2098 (de 2018 à 2098 au 31 mars 2018) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 14,00 % (de 0,00 % à 14,00 % au 31 mars 2018).

NOTE 07

Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 mars 2019 et 2018, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, ainsi que les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, détenues par la Société se présentaient comme suit :

	Juste valeur par le biais du résultat net		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti		Total	
	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs financiers								
Titres détenus	683 920 \$	462 774 \$	6 579 \$	6 443 \$	— \$	— \$	690 499 \$	469 217 \$
Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	1 498 516	1 405 380	1 498 516	1 405 380
Montants à recevoir des clients	—	—	—	—	530 933	333 434	530 933	333 434
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	—	—	—	—	328 528	330 369	328 528	330 369
Autres créances clients	—	—	—	—	298 687	146 654	298 687	146 654
Placements	3 993	—	—	—	—	—	3 993	—
Total des actifs financiers	687 913 \$	462 774 \$	6 579 \$	6 443 \$	2 656 664 \$	2 215 837 \$	3 351 156 \$	2 685 054 \$
Passifs financiers								
Titres vendus à découvert	373 419 \$	301 006 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	373 419 \$	301 006 \$
Montants à payer à des courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	1 166 550	1 051 546	1 166 550	1 051 546
Montants à payer à des clients	—	—	—	—	1 499 390	1 228 201	1 499 390	1 228 201
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	—	—	457 825	359 207	457 825	359 207
Dette subordonnée	—	—	—	—	7 500	7 500	7 500	7 500
Débiteures convertibles	—	—	—	—	127 225	57 081	127 225	57 081
Contrepartie différée	22 225	9 997	—	—	—	—	22 225	9 997
Contrepartie éventuelle	108 319	49 844	—	—	—	—	108 319	49 844
Billet payable	—	—	—	—	5 832	—	5 832	—
Autres passifs non courants	—	—	—	—	1 741	—	1 741	—
Emprunt bancaire	—	—	—	—	59 664	71 437	59 664	71 437
Total des passifs financiers	503 963 \$	360 847 \$	— \$	— \$	3 325 727 \$	2 774 972 \$	3 829 690 \$	3 135 819 \$

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale en appliquant l'option de la juste valeur.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux 31 mars 2019 et 2018, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

	31 mars 2019	Juste valeur estimée		
		Niveau 1	31 mars 2019 Niveau 2	Niveau 3
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	79 642 \$	— \$	79 642 \$	— \$
Titres de créance de gouvernements	284 904	49 946	234 958	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	364 546	49 946	314 600	—
Actions	325 683	262 641	62 991	51
Débiteures convertibles	270	—	270	—
Actions et débiteures convertibles	325 953	262 641	63 261	51
	690 499	312 587	377 861	51
Placements	3 993	—	—	3 993
	694 492	312 587	377 861	4 044
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(6 613)	—	(6 613)	—
Titres de créance de gouvernements	(256 107)	(54 852)	(201 255)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(262 720)	(54 852)	(207 868)	—
Actions	(110 699)	(94 797)	(15 902)	—
Débiteures convertibles	—	—	—	—
Actions et débiteures convertibles	(110 699)	(94 797)	(15 902)	—
	(373 419)	(149 649)	(223 770)	—
Contrepartie différée	(22 225)	—	—	(22 225)
Contrepartie éventuelle	(108 319)	—	—	(108 319)
	(503 963)	(149 649)	(223 770)	(130 544)
Titres détenus				
	31 mars 2018	Niveau 1	31 mars 2018 Niveau 2	Niveau 3
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	13 794 \$	— \$	13 794 \$	— \$
Titres de créance de gouvernements	240 877	30 593	210 284	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	254 671	30 593	224 078	—
Actions	214 086	165 546	48 404	136
Débiteures convertibles	460	—	460	—
Actions et débiteures convertibles	214 546	165 546	48 864	136
	469 217	196 139	272 942	136
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(4 836)	—	(4 836)	—
Titres de créance de gouvernements	(215 956)	(34 388)	(181 568)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(220 792)	(34 388)	(186 404)	—
Actions	(79 011)	(66 714)	(12 297)	—
Débiteures convertibles	(1 203)	—	(1 203)	—
Actions et débiteures convertibles	(80 214)	(66 714)	(13 500)	—
	(301 006)	(101 102)	(199 904)	—
Contrepartie différée	(9 997)	—	—	(9 997)
Contrepartie éventuelle	(49 844)	—	—	(49 844)
	(360 847)	(101 102)	(199 904)	(59 841)

Variation des passifs financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2017	142 \$
Autres	(6)
Ajout d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale Limited	(9 997)
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale Limited	(49 844)
Solde au 31 mars 2018	(59 705) \$
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre des acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc. (note 12)	(4 000)
Ajout d'une contrepartie différée dans le cadre des acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc. (note 12)	(744)
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de McCarthy Taylor (note 12)	(3 052)
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier (note 12)	(53 044)
Ajout d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier (note 12)	(13 261)
Règlement partiel d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale Limited	1 470
Achat de placements (note 10)	4 063
Réévaluation en fonction des fluctuations de change	1 773
Solde au 31 mars 2019	(126 500) \$

Outre une contrepartie différée et une contrepartie éventuelle comptabilisées dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale Limited au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 et incluses dans les passifs financiers de niveau 3, une contrepartie différée et une contrepartie éventuelle totalisant 4,7 millions \$ étaient incluses dans le total du prix des acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc. directement et indirectement par l'acquisition de Finlogik Capital Inc. (collectivement, Jitneytrade). Une contrepartie éventuelle de 3,1 millions \$ comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 était incluse dans le prix de l'acquisition de McCarthy Taylor Ltd. La contrepartie différée et la contrepartie éventuelle liées à l'acquisition de Petsky Prunier étaient respectivement de 13,3 millions \$ et 53,0 millions \$. Les contreparties différées et les contreparties éventuelles seront réglées en espèces. Tout profit ou toute perte ultérieure est comptabilisé en résultat.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a également investi 4,1 millions \$ dans Family Office Networks Inc. (FON) et Capital Markets Gateway Inc. (CMG). Ces placements ont été classés comme instruments financiers de niveau 3, étant donné que leur évaluation ne s'appuie pas sur des données observables ou des indicateurs du marché (note 10).

Estimation de la juste valeur**i. Instruments financiers de niveau 2**

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également le placement de la Société dans Euroclear dont la juste valeur estimée s'élevait à 6,6 millions \$ (4,4 millions €) au 31 mars 2019 [6,4 millions \$ (4,1 millions €) au 31 mars 2018]. La juste valeur actuelle est déterminée au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des transactions récentes de rachat d'actions. Ce placement est classé comme étant un actif financier évalué à la JVAERG.

ii. Instruments financiers de niveau 3*Détenus à des fins de transaction*

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements détenus à des fins de transaction au 31 mars 2019 s'établissait à 0,1 million \$ (0,1 million \$ au 31 mars 2018).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a investi 4,1 millions \$ dans FON et CMG. Ces placements ont été classés comme instruments financiers de niveau 3, étant donné que leur évaluation ne s'appuie pas sur des données observables ou des indicateurs du marché (note 10).

Les passifs financiers de niveau 3 comprennent également la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle incluses dans le total du prix des acquisitions de Hargreave Hale, de Jitneytrade, de McCarthy Taylor et de Petsky Prunier (note 12). La juste valeur de ces passifs financiers s'approchait de leur valeur comptable au 31 mars 2019.

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspondait à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés audités de la Société aux 31 mars 2019 et 2018.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins d'un an. Au 31 mars 2019, la Société avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 4,2 millions \$ (3,4 millions \$ au 31 mars 2018) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2019 et 2018, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs à court terme figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de trois jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 24.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société respectivement aux 31 mars 2019 et 2018 :

Passif financier	Valeur comptable		Échéance contractuelle
	31 mars 2019	31 mars 2018	
Dette bancaire	9 639 \$	— \$	Remboursable à vue
Titres vendus à découvert	373 419	301 006	Remboursable à vue
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 123 765	2 638 954	Remboursable à moins d'un an
Dette subordonnée	7 500	7 500	Remboursable à vue ¹
Débetures convertibles	127 225	57 081	Remboursable en décembre 2023
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	9 294	9 679	Remboursable à moins d'un an
Emprunt bancaire	50 370	61 758	De 2020 à 2021
Contrepartie éventuelle	108 319	49 844	De 2020 à 2023
Contrepartie différée	22 225	9 997	De 2020 à 2022
Billet payable	5 832	—	Février 2020
Autres passifs non courants	1 741	—	Mars 2023

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net respectivement aux 31 mars 2019 et 2018. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Instruments financiers						
Actions et débetures convertibles détenues	319 374	11 338	(11 338)	208 103	8 584	(8 584)
Actions et débetures convertibles vendues à découvert	(110 699)	(3 930)	3 930	(80 214)	(3 308)	3 308

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes et qu'il n'y a pas de perte de valeur permanente. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global
Instruments financiers						
Actions comprises dans les titres détenus	6 579 \$	0,7 \$	(0,7) \$	6 443 \$	0,6 \$	(0,6) \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée et à son emprunt bancaire. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2019 et 2018 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates respectivement. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire	811 100 \$	5 759 \$	(5 759) \$	862 838 \$	6 471 \$	(6 471) \$
Titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert	317 080	2 251	(2 251)	168 211	1 262	(1 262)
Créditeurs des clients, montant net	(968 457)	(6 876)	6 876	(894 767)	(6 711)	6 711
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	328 528	2 333	(2 333)	330 369	2 478	(2 478)
Solde auprès de courtiers en valeurs mobilières, montant net	331 966	2 357	(2 357)	353 834	1 343	(3 560)
Dette subordonnée	(7 500)	(53)	53	(7 500)	(56)	56
Billet payable	(5 832)	(41)	41	—	—	—
Emprunt bancaire	(59 664)	(424)	424	(71 437)	(536)	536

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar

canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2019 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(1 101) \$	1 101 \$	11 709 \$	(11 709) \$
Livre sterling	(1 221)	1 221	27 155	(27 155)
Dollar australien	néant	néant	1 767	(1 767)

Au 31 mars 2018 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(1 074) \$	1 074 \$	7 363 \$	(7 363) \$
Livre sterling	(1 560)	1 560	34 708	(34 708)
Dollar australien	néant	néant	1 852	(1 852)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2019 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	0,2 \$ US	1,34 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2019	0 \$
Pour acheter des dollars américains	5,7 \$ US	1,34 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2019	(9) \$

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2018 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	17,7 \$ US	1,28 \$ (\$ CA/\$ US)	2 avril 2018	(240) \$
Pour acheter des dollars américains	2,1 \$ US	1,29 \$ (\$ CA/\$ US)	2 avril 2018	3 \$

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme

sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2019, leur échéance moyenne pondérée était de 77 jours (85 jours au 31 mars 2018). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le notionnel de ces contrats à terme respectivement aux 31 mars 2019 et 2018. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Actifs	Passifs	Notionnel	Actifs	Passifs	Notionnel
Contrats de change à terme	1 124 \$	1 011 \$	102 052 \$	847 \$	747 \$	141 662 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles de faire l'objet d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2019, le notionnel des contrats à terme standardisés sur obligations en cours s'établissait à une position acheteur de 0,1 million \$ (0,1 million \$ au 31 mars 2018).

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des obligations du Trésor américain afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Il n'y avait pas de contrats à terme standardisés sur des obligations du Trésor américain en cours aux 31 mars 2019 et 2018.

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période considérée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2019, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 1,25 % à 1,61 % (de 0,50 % à 0,75 % au 31 mars 2018).

	Trésorerie		Titres détenus	
	Prêtée ou livrée en garantie	Empruntée ou reçue en garantie	Prêtés ou livrés en garantie	Empruntés ou reçus en garantie
31 mars 2019	314 448 \$	45 328 \$	66 239 \$	407 561 \$
31 mars 2018	185 042	36 359	52 685	227 677

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts remboursables à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2019, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de 9,6 millions \$ (5,5 millions £) (néant au 31 mars 2018).

EMPRUNT BANCAIRE

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang de 40,0 millions £ (69,6 millions \$ CA au 31 mars 2019) pour financer une partie de la contrepartie au comptant pour l'acquisition de Hargreave Hale Limited. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a effectué un remboursement de 5,3 millions £ (9,3 millions \$). Au 31 mars 2019, la Société avait un solde impayé de 34,3 millions £ (59,7 millions \$), déduction faite des frais de financement non amortis (39,4 millions £ (71,4 millions \$) au 31 mars 2018). L'emprunt est remboursable par versements de capital et d'intérêts sur une période de quatre ans. L'emprunt portait intérêt au taux LIBOR annuel en vigueur majoré de 2,125 % au 31 mars 2019 (taux LIBOR annuel majoré de 3,375 % au 31 mars 2018).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Compte non tenu de l'emprunt bancaire de 40,0 millions £ lié à l'acquisition de Hargreave Hale, les filiales de la Société disposent également de facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 743,6 millions \$ (669,2 millions \$ au 31 mars 2018). Ces facilités de crédit, constituées d'emprunts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Aux 31 mars 2019 et 2018, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit.

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 2,8 millions \$ (2,1 millions \$ US) (2,7 millions \$ au 31 mars 2018 (2,0 millions \$ US)) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2019 et 2018, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 08 Participations dans d'autres entités

Le 10 août 2018, la Société a réalisé l'acquisition (l'acquisition) d'une participation en actions supplémentaire de 30 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited dont les activités sont axées sur les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine en Australie. La transaction augmente la participation de la Société dans Canaccord Genuity (Australia) Limited pour la faire passer de 50 % à 80 %. Une tranche additionnelle de 5 % (8 % au 31 mars 2018) des actions émises de Canaccord Genuity (Australia) Limited est détenue par CGA Employee Share Trust qui est considérée comme étant contrôlée par la Société selon l'IFRS 10. Par conséquent, la Société détient une participation donnant le contrôle de 85 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (58 % au 31 mars 2018). Comme il est indiqué à la note 24, Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.

La contrepartie d'acquisition au 10 août 2018 s'établissait à 37,0 millions \$ (38,5 millions \$ AU) et comprenait un montant de 14,4 millions \$ (15,0 millions \$ AU) au comptant, un billet payable de 5,8 millions \$ (6,0 millions \$ AU) et l'émission de 2 331 132 actions ordinaires d'un capital de 16,8 millions \$ (17,5 millions \$ AU). Les actions sont assujetties à une convention d'entiercement de trois ans et libérées chaque année. Le règlement du billet payable, portant intérêt à 4,0 % par année, peut être effectué en espèces ou en actions au gré de la Société et le billet est payable d'ici le 9 février 2020.

Par suite de l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, la Société a comptabilisé une réduction de 9,7 millions \$ au titre de sa participation ne donnant pas le contrôle et de 27,3 millions \$ au titre de son surplus d'apport au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Pour l'exercice 2019, Canaccord Genuity Australia a affiché un résultat net total de 1,6 million \$ (résultat net de 9,6 millions \$ au 31 mars 2018). Au 31 mars 2019, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'établissait à 2,0 millions \$ (13,6 millions \$ au 31 mars 2018). Les informations financières résumées, y compris le goodwill à l'acquisition et les ajustements de consolidation, compte non tenu des éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

Le tableau qui suit est un résumé du compte de résultat pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Pour les exercices clos les		
Produits des activités ordinaires	31 366 \$	57 022 \$
Charges	29 674	42 113
Résultat net avant impôt sur le résultat	1 692	14 909
Charge d'impôt sur le résultat	117	5 261
Résultat net	1 575	9 648
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	523	5 595
Participations ne donnant pas le contrôle	1 052	4 053
Total du résultat global	5 254	11 084
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	3 630	6 429
Participations ne donnant pas le contrôle	1 624	4 655
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	2 724	3 445

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs courants	48 047 \$	55 486 \$
Actifs non courants	980	1 302
Passifs courants	16 922	21 974
Passifs non courants	1 670	3 525

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 520 \$	2 069 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 359)	(6 890)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(144)	(120)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	(38)	10
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 979 \$	(4 931) \$

NOTE 09**Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer****CRÉANCES CLIENTS**

	31 mars 2019	31 mars 2018
Courtiers en valeurs mobilières	1 498 516 \$	1 405 380 \$
Clients	530 933	333 434
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	328 528	330 369
Autres	298 687	146 654
	2 656 664 \$	2 215 837 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2019	31 mars 2018
Courtiers en valeurs mobilières	1 166 550 \$	1 051 546 \$
Clients	1 499 390	1 228 201
Autres	457 825	359 207
	3 123 765 \$	2 638 954 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 6,95 % à 8,50 % et de 0,00 % à 0,95 % au 31 mars 2019; respectivement de 6,45 % à 7,50 % et de 0,00 % à 0,45 % au 31 mars 2018).

Au 31 mars 2019, la provision pour créances douteuses était de 4,2 millions \$ (3,4 millions \$ au 31 mars 2018). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

Solde au 31 mars 2017	4 942 \$
Charge pour l'exercice	4 831
Recouvrements	(4 168)
Sorties du bilan	(2 235)
Change	(7)
Solde au 31 mars 2018	3 363 \$
Charge pour l'exercice	5 378
Recouvrements	(4 264)
Sorties du bilan	(149)
Change	(170)
Solde au 31 mars 2019	4 158 \$

NOTE 10

Placements

	31 mars 2019	31 mars 2018
Placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence	2 231 \$	2 035 \$
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	3 993	—
	6 224	2 035

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 833 333 unités de catégorie B de Canaccord Genuity Acquisition Corp. (CGAC) à un prix de 3,00 \$ l'unité pour un montant de 2,5 millions \$. CGAC était une société d'acquisition à vocation spécifique constituée aux fins de l'acquisition d'une ou de plusieurs sociétés. Le 13 août 2018, CGAC a annoncé la clôture (la clôture) de la transaction admissible par suite de laquelle elle a fusionné avec Spark Power Corp. En parallèle avec la clôture de la transaction, CGAC a été renommée Spark Power Group Inc. (Spark Power). Par suite de la clôture, la Société n'est plus réputée exercer une influence notable sur les activités de Spark Power. Par conséquent, le placement dans Spark Power est comptabilisé comme un actif financier évalué à la JVRN et inclus dans les titres détenus dans l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 833 333 unités de catégorie B de Canaccord Genuity Growth Corp. (CGGC) à un prix de 3,00 \$ l'unité pour un montant de 2,5 millions \$. CGGC est une société d'acquisition à vocation spécifique constituée aux fins de l'acquisition d'une ou de plusieurs sociétés. Chaque unité de catégorie B comprend une action de catégorie B et un bon de souscription.

La Société détient une participation de 23,5 % dans CGGC et est réputée exercer une influence notable sur ses activités. Par conséquent, le placement dans CGGC est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la quote-part de la Société de la perte nette de CGGC a été de 0,4 million \$.

Après la fin de l'exercice clos le 31 mars 2019, CGGC a réalisé une transaction admissible avec Columbia Care LLC et CGGC a été renommée « Columbia Care Inc. ». La Société n'est plus réputée exercer une influence notable sur les activités de Columbia Care. Par conséquent, le placement dans Columbia Care sera comptabilisé comme un actif financier évalué à la JVRN et inclus dans les titres détenus de l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 8 889 actions privilégiées de série A de Family Office Networks Inc. (FON) pour un montant de 1,0 million \$ US (1,3 million \$ au 31 mars 2019) à un prix de 112,50 \$ l'action. FON offre un éventail de services de gestion financière à ses clients. La Société n'est pas réputée exercer une influence notable sur les activités de FON. Par conséquent, le placement dans FON est comptabilisé comme un actif financier évalué à la JVRN et inclus dans les placements dans l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 579 206 actions privilégiées de série A de Capital Markets Gateway Inc. (CMG) pour un montant de 2,0 millions \$ US (2,7 millions \$ au 31 mars 2019) à un prix de 3,453 \$ l'action. CMG offre un éventail complet de services de gestion financière à ses clients. La Société n'est pas réputée exercer une influence notable sur les activités de CMG. Par conséquent, le placement dans CMG est comptabilisé comme un actif financier évalué à la JVRN et inclus dans les placements dans l'état de la situation financière au 31 mars 2019.

NOTE 11

Matériel et aménagements des locaux loués

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 mars 2019			
Matériel informatique	19 068 \$	15 789 \$	3 279 \$
Mobilier et matériel	26 918	21 407	5 511
Aménagements des locaux loués	86 492	69 490	17 002
	132 478	106 686	25 792
31 mars 2018			
Matériel informatique	19 929	13 350	6 579
Mobilier et matériel	26 265	20 237	6 028
Aménagements des locaux loués	86 533	68 173	18 360
	132 727	101 760	30 967

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2017	9 999 \$	21 953 \$	83 513 \$	115 465 \$
Acquis à l'acquisition	6 523	3 933	—	10 456
Ajouts	2 656	1 390	2 265	6 311
Cessions	(501)	(1 567)	(239)	(2 307)
Change	1 252	556	994	2 802
Solde au 31 mars 2018	19 929 \$	26 265 \$	86 533 \$	132 727 \$
Acquis à l'acquisition	—	—	329	329
Ajouts	1 608	804	1 970	4 382
Cessions	(1 855)	—	(1 695)	(3 550)
Change	(614)	(151)	(645)	(1 410)
Solde au 31 mars 2019	19 068 \$	26 918 \$	86 492 \$	132 478 \$

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Amortissement et dépréciation cumulés				
Solde au 31 mars 2017	4 476 \$	17 764 \$	61 746 \$	83 986 \$
Acquis à l'acquisition	5 083	2 608	—	7 691
Amortissement	3 347	934	5 964	10 245
Cessions	(501)	(1 474)	(238)	(2 213)
Change	945	405	701	2 051
Solde au 31 mars 2018	13 350 \$	20 237 \$	68 173 \$	101 760 \$
Amortissement	3 523	1 297	2 683	7 503
Cessions	(699)	—	(1 676)	(2 375)
Change	(385)	(127)	310	(202)
Solde au 31 mars 2019	15 789 \$	21 407 \$	69 490 \$	106 686 \$

La valeur comptable de toute immobilisation corporelle temporairement inutilisée n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2019 et 2018.

NOTE 12**Regroupements d'entreprises****i. Jitneytrade Inc. et Finlogik Inc.**

Le 6 juin 2018, la Société a conclu l'acquisition de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc. directement et indirectement par l'acquisition de Finlogik Capital Inc. (collectivement, Jitneytrade). Jitneytrade Inc. est un courtier à accès direct et un négociateur de contrats à terme et d'options sur actions au Canada. Finlogik Inc. propose au marché canadien des solutions à valeur ajoutée en technologie financière. Cette acquisition sert à soutenir la stratégie de croissance du marché intermédiaire de la Société en améliorant sa part de marché sur le plan des activités de négociation d'actions et en donnant l'accès à de nouveaux secteurs de croissance grâce à l'accélération du développement d'une offre de produits en technologie financière améliorée. Le prix d'acquisition total a été de 14,8 millions \$, dont une tranche de 10,1 millions \$ a été versée à la clôture, en plus d'une contrepartie différée additionnelle de 0,7 million \$ payable le 8 juin 2020. En outre, une contrepartie éventuelle estimée à 4,0 millions \$ est payable sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, en fonction de certaines mesures de la performance. Une tranche de 1,3 million \$ de la contrepartie au comptant totale est détenue en main tierce et sera versée sur une période pouvant aller jusqu'au 8 juin 2020.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé par la juste valeur de la contrepartie versée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, est comme suit :

Contrepartie payée	
Trésorerie	10 058 \$
Contrepartie différée	744
Contrepartie éventuelle	4 000
	14 802 \$
Actif net acquis	
Trésorerie	2 513 \$
Créances clients	4 894
Autres immobilisations corporelles	3 114
Passifs	(6 790)
Immobilisations incorporelles identifiables	1 922
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(509)
Goodwill	9 658
	14 802 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 1,9 million \$ ont été comptabilisées et comprennent les relations clients. Le goodwill de 9,7 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La direction a estimé que la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à cette acquisition pourrait atteindre 4,0 millions \$ à la date d'acquisition et sera payable sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. La contrepartie éventuelle doit être réglée au comptant et constitue un passif financier, et les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées dans le compte de résultat. Le calcul de la juste valeur est fonction des flux de trésorerie actualisés, et l'hypothèse clé qui a une incidence sur la juste valeur concerne la probabilité d'atteinte des mesures de la performance.

Les montants ci-dessus, y compris la juste valeur de l'actif net acquis de Jitneytrade, sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés audités à partir des informations alors disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et déterminée. Les montants fondés sur des estimations sont susceptibles de changer au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les frais connexes à l'acquisition engagés par la Société dans le cadre de l'acquisition de Jitneytrade ont totalisé 1,2 million \$. Ils comprennent essentiellement des honoraires professionnels et des coûts salariaux.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette générés par Jitneytrade, y compris les frais connexes à l'acquisition, se sont élevés respectivement à 16,6 millions \$ et 1,9 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si Jitneytrade avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2018 au compte de résultat consolidé, les produits des activités ordinaires et le résultat net consolidés auraient été respectivement d'environ 1,19 milliard \$ et 71,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Ces chiffres sont fondés sur les résultats historiques qui ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

ii. McCarthy Taylor Ltd.

Le 29 janvier 2019, la Société a conclu l'acquisition de McCarthy Taylor Ltd. (McCarthy Taylor), société de services consultatifs financiers indépendante établie au Royaume-Uni, par l'intermédiaire de ses activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe. Cette acquisition s'inscrit dans l'objectif de la Société qui consiste à élargir sa présence nationale et son offre de services de placement et de planification patrimoniale entièrement intégrés. Le prix d'acquisition total a été de 7,1 millions \$ (4,1 millions £), dont une tranche de 4,0 millions \$ (2,3 millions £) a été versée à la clôture. En outre, une contrepartie éventuelle estimée à 3,1 millions \$ (1,8 million £) est payable sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans, en fonction de certaines mesures de la performance.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé par la juste valeur de la contrepartie versée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, est comme suit :

Contrepartie payée	
Trésorerie	4 034 \$
Contrepartie éventuelle	3 052
	7 086 \$
Actif net acquis	
Trésorerie	423 \$
Créances clients	511
Autres immobilisations corporelles	64
Passifs	(433)
Immobilisations incorporelles identifiables	3 725
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(723)
Goodwill	3 519
	7 086 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 3,7 millions \$ ont été comptabilisées et comprennent les relations clients. Le goodwill de 3,5 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La direction a estimé que la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à cette acquisition peut atteindre 3,1 millions \$ (1,8 million £) à la date d'acquisition et sera payable sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans. La contrepartie éventuelle doit être réglée au comptant et constitue un passif financier, et les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées dans le compte de résultat. Le calcul de la juste valeur est fonction des flux de trésorerie actualisés, et l'hypothèse clé qui a une incidence sur la juste valeur concerne la probabilité d'atteinte des mesures de la performance.

Les montants ci-dessus, compris dans la répartition du prix d'acquisition, sont préliminaires jusqu'à ce que l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises soit finalisée. Le prix d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis de McCarthy Taylor sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés audités à partir des informations alors disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à la détermination des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et déterminée. Les montants fondés sur des estimations sont susceptibles de changer au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les frais connexes à l'acquisition engagés par la Société dans le cadre de l'acquisition de McCarthy Taylor ont totalisé 0,2 million \$. Ils comprennent essentiellement des honoraires professionnels.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette générés par McCarthy Taylor, y compris les frais connexes à l'acquisition, se sont élevés respectivement à 0,6 million \$ et 0,1 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si McCarthy Taylor avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2018 au compte de résultat consolidé, les produits des activités ordinaires et le résultat net consolidés auraient été respectivement d'environ 1,19 milliard \$ et 72,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Ces chiffres sont fondés sur des résultats historiques qui ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

iii. Petsky Prunier LLC

Le 13 février 2019, la Société a conclu l'acquisition de la totalité d'un petit cabinet de services-conseils en fusions et acquisitions de premier plan, Petsky Prunier LLC (Petsky Prunier), établi à New York, dans le cadre d'un achat d'actifs pour une contrepartie initiale de 39,8 millions \$ (30 millions \$ US) au comptant et de 6,6 millions \$ (5,0 millions \$ US) en actions ordinaires de la Société. Il y a également une contrepartie différée de 13,3 millions \$ (10,0 millions \$ US) en actions ordinaires de la Société qui seront émises sur une période de trois ans. Une contrepartie éventuelle additionnelle pouvant atteindre 53,0 millions \$ (40 millions \$ US) sera versée au comptant sur une période de quatre ans, sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de produits au cours de ladite période. Cette acquisition cadre avec l'objectif de la Société visant l'expansion de sa base de coûts fixes dans cette région et la diversification de ses sources de produits, à l'appui de l'élargissement de la gamme de produits et de services offerts aux clients en vue de saisir une part de marché plus importante dans ses secteurs dominants.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé par la juste valeur de la contrepartie versée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, est comme suit :

Contrepartie payée	
Trésorerie	39 783 \$
Émission d'actions	6 631
Contrepartie différée	13 261
Contrepartie éventuelle	53 044
	112 719 \$
Actif net acquis	
Créances clients	263 \$
Autres immobilisations corporelles	522
Passifs	(519)
Immobilisations incorporelles identifiables	7 339
Goodwill	105 114
	112 719 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 7,3 millions \$ ont été comptabilisées et comprennent les marques, les portefeuilles de contrats et les baux avantageux. Le goodwill de 105,1 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La direction a estimé que la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à cette acquisition peut atteindre 53,0 millions \$ à la date d'acquisition et sera payable sur une période de quatre ans. La contrepartie éventuelle doit être réglée au comptant et constitue un passif financier, et les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées dans le compte de résultat. Le calcul de la juste valeur est fonction des flux de trésorerie actualisés, et l'hypothèse clé qui a une incidence sur la juste valeur concerne la probabilité d'atteinte des mesures de la performance.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires en attente de la finalisation de l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises. Le prix d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis de Petsky Prunier sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés audités à partir des informations alors disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à la détermination des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et déterminée. Les montants fondés sur des estimations sont susceptibles de changer au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les frais connexes à l'acquisition engagés par la Société dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier ont totalisé 0,8 million \$. Ils comprennent essentiellement des honoraires professionnels et des coûts salariaux.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette générés par Petsky Prunier, y compris les frais connexes à l'acquisition, se sont élevés respectivement à 2,1 millions \$ et 1,4 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si Petsky Prunier avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2018 au compte de résultat consolidé, les produits des activités ordinaires et le résultat net consolidés auraient été respectivement d'environ 1,24 milliard \$ et 80,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Ces chiffres sont fondés sur des résultats historiques qui ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

NOTE 13

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles identifiables										Total \$
	Goodwill \$	Marques \$	Relations clients \$	Technologie \$	Logiciels en développement \$	Ententes de non-concurrence \$	Permis de négociation \$	Gestion de fonds \$	Portefeuille de contrats \$	Baux avantageux \$	
Montant brut											
Solde au 31 mars 2017	514 898	44 930	91 123	29 202	3 045	14 153	196	—	—	—	182 649
Ajouts	52 254	—	24 921	795	—	—	—	36 639	—	—	62 355
Transfert entre catégories	—	—	—	3 045	(3 045)	—	—	—	—	—	—
Change	13 454	—	7 130	2 359	—	—	—	3 599	—	—	13 088
Solde au 31 mars 2018	580 606	44 930	123 174	35 401	—	14 153	196	40 238	—	—	258 092
Ajouts	118 291	574	5 647	1 150	—	—	—	—	6 209	556	14 136
Change	(6 029)	4	(3 518)	(1 253)	—	—	—	(1 253)	43	5	(5 972)
Solde au 31 mars 2019	692 868	45 508	125 303	35 298	—	14 153	196	38 985	6 252	561	266 256
Amortissement et dépréciation cumulés											
Solde au 31 mars 2017	(322 632)	—	(50 532)	(12 619)	(2 350)	(14 153)	(196)	—	—	—	(79 850)
Transfert entre catégories	—	—	—	(2 350)	2 350	—	—	—	—	—	—
Amortissement	—	—	(8 700)	(3 339)	—	—	—	(1 723)	—	—	(13 762)
Change	—	—	(2 546)	(1 065)	—	—	—	(112)	—	—	(3 723)
Solde au 31 mars 2018	(322 632)	—	(61 778)	(19 373)	—	(14 153)	(196)	(1 835)	—	—	(97 335)
Amortissement	—	—	(12 076)	(2 378)	—	—	—	(2 323)	—	—	(16 777)
Change	—	—	1 267	1 063	—	—	—	47	—	—	2 377
Solde au 31 mars 2019	(322 632)	—	(72 587)	(20 688)	—	(14 153)	(196)	(4 111)	—	—	(111 735)
Valeur comptable nette											
31 mars 2018	257 974	44 930	61 396	16 028	—	—	—	38 403	—	—	160 757
31 mars 2019	370 236	45 508	52 716	14 610	—	—	—	34 874	6 252	561	154 521

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET D'AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
UGT de Marchés des capitaux						
Canaccord Genuity						
Canada (Genuity)	44 930 \$	44 930 \$	92 074 \$	92 074 \$	137 004 \$	137 004 \$
Canada (Jitneytrade)	—	—	9 658	—	9 658	—
États-Unis (Petsky Prunier)	578	—	105 682	—	106 260	—
UGT de Gestion de patrimoine						
Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et Europe (îles de la Manche)	—	—	93 870	97 754	93 870	97 754
Royaume-Uni et Europe (Eden Financial Ltd. (Eden))	—	—	10 333	10 761	10 333	10 761
Royaume-Uni et Europe (Hargreave Hale)	—	—	55 106	57 385	55 106	57 385
Royaume-Uni et Europe (McCarthy Taylor)	—	—	3 513	—	3 513	—
	45 808 \$	44 930 \$	370 236 \$	257 974 \$	415 744 \$	302 904 \$

On considère que la marque Genuity a une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser à l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation. Un test de dépréciation intermédiaire du goodwill et d'autres actifs a donc été effectué pour toutes les UGT pertinentes en date du 30 juin 2018, du 30 septembre 2018 et du 31 décembre 2018.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme elles sont décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les UGT dont la valeur comptable comprend un goodwill en date du 31 mars 2019 sont Canaccord Genuity au Canada (Genuity) et Canada (Jitneytrade), Canaccord Genuity aux États-Unis (Petsy Prunier), Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni (Eden, Hargreave Hale et McCarthy Taylor). Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chacune de ces UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 % (12,5 % au 31 mars 2018). Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisent un taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés sur cinq ans de 5,0 % (5,0 % au 31 mars 2018) ainsi que des estimations à l'égard des marges opérationnelles. Le taux de croissance final utilisé pour Marchés des capitaux Canaccord Genuity, Canada (Genuity) et Canada (Jitneytrade), Canaccord Genuity aux États-Unis (Petsy Prunier) et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni (Eden, Hargreave Hale et McCarthy Taylor) a été de 2,5 % (2,5 % au 31 mars 2018).

NOTE 14 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Comptes de résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	34 897 \$	23 630 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(3 286)	(3 010)
	31 611	20 620
Recouvrement d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	(10 543)	(1 807)
Incidence des variations des taux d'impôt	6	(144)
	(10 537)	(1 951)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	21 074 \$	18 669 \$

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Résultat net avant impôt sur le résultat	92 656 \$	35 746 \$
Charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 27,0 % (26,25 % en 2018)	25 018	9 381
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(599)	(1 631)
Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable	5 450	2 555
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	(5 140)	3 248
Autres	(952)	558
Utilisation des pertes fiscales et autres différences temporaires non comptabilisées	(1 106)	(5 409)
Incidence de la variation des taux d'imposition sur les différences temporaires	(1 300)	6 201
Paiements fondés sur des actions	(297)	3 766
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	21 074 \$	18 669 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		Comptes de résultat consolidés	
	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
Profit latent sur les titres détenus	(7 116) \$	(10 053) \$	(3 385) \$	9 939 \$
Provisions pour litiges	917	774	(143)	421
Rémunération non versée	4 375	6 359	(445)	(1 388)
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	3 434	2 984	(449)	(10)
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	2 949	2 434	(515)	(641)
Reports de pertes en avant	7 186	5 224	(1 962)	1 267
RILT	26 008	25 365	(643)	(10 967)
Autres immobilisations incorporelles	(26 053)	(28 066)	(2 734)	(1 318)
Autres	2 439	1 205	(261)	746
	14 139 \$	6 226 \$	(10 537) \$	(1 951) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant aux états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs d'impôt différé	22 117 \$	19 941 \$
Passifs d'impôt différé	(7 978)	(13 715)
	14 139 \$	6 226 \$

Pour l'exercice, la variation de la position nette d'impôt différé se présentait comme suit :

	2019	2018
Solde d'ouverture	6 226 \$	15 183 \$
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés	10 537	1 951
Incidence du change sur la position d'impôt différé	197	1 111
Passif d'impôt différé sur les débentures convertibles	(944)	—
Impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	(1 168)	(11 308)
Autres	(709)	(711)
Solde de clôture aux 31 mars	14 139 \$	6 226 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

À la date de clôture, la Société avait reporté en avant des pertes fiscales d'environ 33,9 millions \$ (35,5 millions \$ en 2018) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences

temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces pertes à titre d'actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2019.

Les autres différences temporaires non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé liés aux filiales à l'extérieur du Canada s'établissaient à 35,0 millions \$ au 31 mars 2019 (38,8 millions \$ en 2018). Comme les filiales à l'extérieur du Canada ont subi des pertes par le passé et que les différences temporaires déductibles pourraient ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé, aucun actif n'a été comptabilisé, étant donné qu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé.

NOTE 15 Dette subordonnée

	31 mars 2019	31 mars 2018
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel annuel majoré de 4 %, remboursable à vue	7 500 \$	7 500 \$

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRCVM. Aux 31 mars 2019 et 2018, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 7,95 % et 7,45 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

NOTE 16 Emprunt bancaire

	31 mars 2019	31 mars 2018
Emprunt	60 326 \$	72 500 \$
Moins : frais de financement non amortis	(662)	(1 063)
	59 664	71 437
Tranche à court terme	9 294	9 679
Tranche à long terme	50 370	61 758

Dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale Limited, une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang d'un montant de 40,0 millions £ aux fins du financement d'une partie de la contrepartie au comptant. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a effectué un remboursement de 5,3 millions £ (9,3 millions \$).

Au 31 mars 2019, la Société avait un solde impayé de 34,3 millions £ (59,7 millions \$ CA), déduction faite des frais de financement non amortis (39,4 millions £ (71,4 millions \$ CA) au 31 mars 2018). L'emprunt est remboursable par versements de capital et d'intérêts sur la période qui prend fin en septembre 2021. L'emprunt portait intérêt au taux LIBOR annuel en vigueur majoré de 2,125 % au 31 mars 2019 (taux LIBOR annuel majoré de 3,375 % au 31 mars 2018).

NOTE 17 Débentures convertibles

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Passif	Capitaux propres	Passif	Capitaux propres
Débentures convertibles	127 225 \$	5 156 \$	57 081 \$	2 604 \$

Le 22 août 2018, la Société a réalisé la clôture de son placement par voie de prise ferme de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles, mobilisant ainsi un produit brut de 59 225 000 \$ (les débentures offertes). Parallèlement, la Société a réalisé la clôture de son placement privé sans courtier avec un important gestionnaire d'actifs canadien, mobilisant un produit brut de 73 500 000 \$, lequel, combiné avec le produit brut issu des débentures offertes, représente un montant en capital total de 132 725 000 \$ (conjointement avec les débentures offertes, les débentures convertibles). La Société a utilisé le produit de l'émission des débentures convertibles pour racheter les débentures subordonnées convertibles non garanties de 60,0 millions \$ émises en 2016. Le montant net comptabilisé après déduction des frais d'émission, nets du passif d'impôt différé, s'est élevé à 129,2 millions \$.

Les débentures subordonnées non garanties convertibles de 60,0 millions \$ émises en octobre 2016 étaient réputées éteintes aux fins comptables, selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Par conséquent, le passif lié aux débentures éteintes a été décomptabilisé dans l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et la Société a comptabilisé une perte de 13,5 millions \$ au titre de l'extinction au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, dont un montant de 8,6 millions \$ a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés et un montant de 4,9 millions \$, directement dans les capitaux propres.

Les débentures convertibles portent intérêt au taux annuel de 6,25 %, les intérêts étant payables semestriellement le dernier jour de décembre et de juin de chaque année à compter du 31 décembre 2018. Les débentures convertibles peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 10,00 \$ par action ordinaire. Les débentures convertibles viendront à échéance le 31 décembre 2023 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 31 décembre 2021.

Les débetures sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif est calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 7 %, ce qui correspond au taux d'intérêt appliqué par le marché à la date d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres.

NOTE 18**Actions privilégiées**

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A, émises et en circulation	110 818 \$	4 540 000	110 818 \$	4 540 000
Actions privilégiées de série C, émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilégiées de série C, détenues comme actions autodétenues	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
	94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
	205 641 \$	8 433 206	205 641 \$	8 433 206

i] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans close le 30 septembre 2016. Depuis le 1^{er} octobre 2016, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, sont payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période prenant fin le 30 septembre 2021, inclusivement. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 15 septembre 2016, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

ii] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans ayant pris fin le 30 juin 2017. À compter du 1^{er} juillet 2017, jusqu'au 30 juin 2022, les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,993 %. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série D), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 30 juin 2017, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

NOTE 19 Actions ordinaires et bons de souscription

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	787 096 \$	115 616 744	772 746 \$	113 522 629
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis	(3 647)	(346)	(5 098)	(654 322)
Détenues dans le cadre du RILT	(110 553)	(18 036 064)	(117 802)	(19 814 432)
	672 896 \$	97 580 334	649 846 \$	93 053 875
	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Bons de souscription				
Bons de souscription émis dans le cadre du placement privé	1 975 \$	3 438 412	1 975 \$	3 438 412

ij] AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ii] ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 mars 2017	113 511 468	772 645 \$
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 21)	11 161	101
Solde au 31 mars 2018	113 522 629	772 746
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 21)	36 708	331
Actions émises en lien avec l'achat de la participation ne donnant pas le contrôle (note 8)	2 331 132	16 807
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier (note 12)	1 105 275	6 631
Actions annulées	(1 379 000)	(9 419)
Solde au 31 mars 2019	115 616 744	787 096 \$

Le 10 août 2018, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) qui lui permet de racheter, du 15 août 2018 au 14 août 2019, jusqu'à concurrence de 5 677 589 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, 152 200 actions ont été rachetées et annulées dans le cadre de l'OPRCNA en vigueur du 15 août 2017 au 14 août 2018. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, 1 226 800 actions ordinaires ont également été rachetées et annulées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a émis 2 331 132 actions d'un capital de 16,8 millions \$ (17,5 millions \$ AU) à titre de contrepartie dans le cadre de l'acquisition d'une participation en actions supplémentaire de 30 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited dont les activités sont axées sur les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine en Australie (note 8). En outre, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, à titre de contrepartie pour l'acquisition de Petsky Prunier (note 12), la Société a émis 1 105 275 actions ordinaires d'un capital total de 6,6 millions \$ (5,0 millions \$ US).

iii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires de la Société. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv] RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Résultat par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	70 530 \$	13 024 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(9 402)	(9 593)
Quote-part de la perte sur extinction de débetures convertibles	(4 892)	—
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	56 236	3 431
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	96 259 582	92 587 216
Résultat de base par action	0,58 \$	0,04 \$
Résultat par action ordinaire après dilution		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	56 236	3 431
Intérêt sur les débetures convertibles, net d'impôt	7 216	s. o.
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	63 452	3 431
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	96 259 582	92 587 216
Effet dilutif dans le cadre du RILT (nombre)	17 568 822	17 089 575
Effet dilutif lié aux bons de souscription (nombre)	819 097	206 487
Effet dilutif lié au billet payable (nombre)	661 728	s. o.
Effet dilutif lié aux autres régimes de paiements fondés sur des actions (nombre)	151 464	978 809
Effet dilutif lié aux débetures convertibles (nombre)	13 272 500	s. o.
Effet dilutif lié à l'acquisition de Petsky Prunier (nombre)	2 210 550	s. o.
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	130 943 743	110 862 087
Résultat par action ordinaire après dilution	0,48 \$	0,03 \$

Le billet payable émis en contrepartie de l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle peut être réglé en totalité ou en partie en actions au gré de la Société (note 8). Ainsi, conformément à l'IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du RPA après dilution a été augmenté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation, en présumant que le billet payable est réglé en actions.

En outre, dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier (note 12), la Société s'est engagée à émettre 2 210 550 actions au titre de la contrepartie différée de l'acquisition. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du RPA après dilution a donc été augmenté en conséquence.

Aucune autre transaction comportant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles, qui aurait eu une incidence importante sur le résultat par action ordinaire, n'a eu lieu entre la date de clôture et la date d'autorisation de la publication de ces états financiers.

NOTE 20

Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes sur actions ordinaires
1 ^{er} mars 2019	15 mars 2019	0,01 \$	1 145 \$
30 novembre 2018	10 décembre 2018	0,01 \$	1 157 \$
31 août 2018	10 septembre 2018	0,01 \$	1 157 \$
22 juin 2018	3 juillet 2018	0,12 \$	13 626 \$

Le 5 juin 2019, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,17 \$ par action ordinaire, payable le 2 juillet 2019 aux actionnaires inscrits le 21 juin 2019. Ce dividende est composé d'un dividende trimestriel de base de 0,01 \$ et d'un dividende supplémentaire variable de 0,16 \$ (note 28).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes sur actions privilégiées
15 mars 2019	1 ^{er} avril 2019	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$
14 décembre 2018	31 décembre 2018	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$
14 septembre 2018	1 ^{er} octobre 2018	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$
22 juin 2018	3 juillet 2018	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$

Le 5 juin 2019, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 2 juillet 2019 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 21 juin 2019 (note 28).

Le 5 juin 2019, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,31206 \$ par action privilégiée de série C payable le 2 juillet 2019 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 21 juin 2019 (note 28).

NOTE 21**Régimes de paiement fondé sur des actions****i) RÉGIME D'INVESTISSEMENT À LONG TERME**

En vertu du régime d'intéressement à long terme (RILT), ou le régime, des unités d'actions temporairement incessibles (UATI), dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions de fiducies pour les avantages du personnel (fiducies) qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales, selon le cas, avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

Avec prise d'effet le 31 mars 2018, le régime a été modifié de façon à supprimer certaines conditions liées à l'emploi ayant une incidence sur l'acquisition des droits rattachés aux UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement. À la suite de ce changement, les droits rattachés aux UATI continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. En raison de ce changement, la Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions* (IFRS 2). Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont donc assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Il y a eu 4 661 519 UATI (7 292 403 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2018) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. Les fiducies ont acquis 4 554 070 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 (5 681 240 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'est établie à 7,06 \$ (5,00 \$ au 31 mars 2018).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2017	18 179 745
Attributions	7 292 403
UATI dont les droits sont acquis	(4 906 479)
UATI auxquelles il a été renoncé	(435 281)
Attributions en cours au 31 mars 2018	20 130 388
Attributions	4 661 519
UATI dont les droits sont acquis	(6 311 853)
UATI auxquelles il a été renoncé	(115 120)
Attributions en cours au 31 mars 2019	18 364 934

	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2017	19 141 505
Actions acquises	5 681 240
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 008 313)
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2018	19 814 432
Actions acquises	4 554 070
Actions libérées à l'acquisition des droits	(6 332 438)
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2019	18 036 064

ii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Ces prêts sont des transactions réglées en instruments de capitaux propres et font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans (note 19 iii)).

iii] RÉGIMES DE REMPLACEMENT

Par suite de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP), les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions ordinaires de la Société en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Solde au 31 mars 2017	18 482
Exercées	—
Solde au 31 mars 2018	18 482
Exercées	(3 226)
Solde au 31 mars 2019	15 256

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement au 31 mars 2019 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Néant	15 256	1,0	néant	15 256	néant

Régime d'intéressement à long terme de remplacement de Collins Stewart Hawkpoint mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions de la Société en vertu du RILT de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Solde au 31 mars 2017	132 619
Exercées	(11 161)
Solde au 31 mars 2018	121 458
Exercées	(33 482)
Solde au 31 mars 2019	87 976

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours en vertu du RILT de remplacement au 31 mars 2019 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Néant	87 976	1,0	néant	87 976	néant

iv] RÉGIME INCITATIF DE CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. Les droits rattachés aux attributions étaient entièrement acquis et amortis en date du 31 mars 2017. Au 31 mars 2019, la Société n'avait aucune attribution en cours (9 257 attributions en 2018).

v] UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (UAD) pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société, et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a attribué 62 916 UAD (77 720 UAD en 2018). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2019 était de 2,7 millions \$ (2,2 millions \$ en 2018).

vi] UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'unités d'actions liées au rendement (UALR) pour certains membres de la haute direction au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Le 12 juin 2018, la Société a attribué 877 485 unités aux termes du régime d'UALR. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est déterminé en fonction de l'atteinte de certaines cibles prédéterminées. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du troisième anniversaire de l'attribution. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours de marché des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

Les UALR ont été évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement inclusivement et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat. La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UALR était de 5,7 millions \$ au 31 mars 2019 (6,1 millions \$ au 31 mars 2018).

vii] OPTIONS SUR ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

Le 1^{er} juin 2018, la Société a créé un régime d'options sur actions liées au rendement qui a été approuvé à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 2 août 2018. Le 14 juin 2018, la Société a attribué 5 620 000 options aux termes du régime d'options sur actions liées au rendement. Le prix d'exercice est de 6,73 \$ par action. En outre, la Société a attribué 600 000 options le 16 août 2018 avec un prix d'exercice de 7,067 \$. À des fins comptables selon l'IFRS 2, la date d'attribution des options sur actions liées au rendement est le 2 août 2018, soit la date d'approbation du régime d'options sur actions liées au rendement au cours de l'assemblée générale annuelle. Les options sur actions liées au rendement ont une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement seront également assujetties aux conditions d'acquisition liées au rendement sur le marché (cours de l'action), et seront assorties d'un plafond sur les paiements égal à quatre fois le prix d'exercice (c'est-à-dire que le gain sur le profit à l'exercice des options est limité à trois fois le prix d'exercice). Les options sur actions liées au rendement viendront à échéance le 14 juin 2023.

Voici un sommaire des options sur actions liées au rendement de la Société au 31 mars 2019 :

	Nombre d'options sur actions liées au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2018	—	— \$
Attribuées	6 220 000	6,76
Exercées	—	—
Solde au 31 mars 2019	6 220 000	6,76 \$

Comme défini par l'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, l'incidence des conditions de marché, telles qu'un objectif de prix de l'action auquel serait soumise l'acquisition des droits, doit être prise en compte pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement. Le modèle de simulation de Monte Carlo est utilisé pour simuler une fourchette de cours futurs de l'action possibles de la Société pour la période allant de la date d'attribution à la date d'échéance des options sur actions liées au rendement. L'objectif de ce modèle est d'employer une approche probabiliste pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement selon l'IFRS 2. Les hypothèses suivantes ont été utilisées avec le modèle de simulation Monte Carlo pour les attributions faites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 :

Rendement de l'action	2,16 %
Volatilité prévue	40,92 %
Taux d'intérêt sans risque	2,24 %
Durée de vie prévue	4 ans

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions liées au rendement attribuées est de 1,93 \$ par option. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, une charge de rémunération de 3,5 millions \$ a été comptabilisée.

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions liées au rendement de la Société.

viii] AUTRES RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a octroyé une attribution fondée sur des actions à un membre de la haute direction. Les droits seront acquis le 31 mars 2021, acquisition qui peut être reportée au gré du porteur au 31 mars 2022. Une charge de rémunération de 0,1 million \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

ix] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018
RILT	45 184 \$	93 673 \$
Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires	335	199
Unités d'actions différées (réglées en trésorerie)	128	661
Options sur actions liées au rendement	3 483	—
UALR (réglées en trésorerie)	(488)	—
Autres	—	67
Charge de rémunération au rendement dont les paiements sont fondés sur des actions	48 642	94 600
Charge au titre de l'amortissement accéléré de paiements fondés sur des actions incluse à titre de frais de restructuration	858	757
Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions	49 500 \$	95 357 \$

NOTE 22

Transactions avec des parties liées

ij FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2019	31 mars 2018
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc.	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. III	Canada	100 %	s. o.
Jitneytrade Inc.	Canada	100 %	s. o.
Finlogik Inc.	Canada	100 %	s. o.
Finlogik Inc. Tunisia	Tunisie	75 %	s. o.
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited	Guernesey	100 %	100 %
Hargreave Hale Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
McCarthy Taylor Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Petsky Prunier LLC	États-Unis	100 %	s. o.
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams BC ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Finance Corp.	Canada	100 %	s. o.
Canaccord Adams Finance Company ULC	Canada	100 %	s. o.
Canaccord Adams Finance Company LLC	États-Unis	100 %	s. o.
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
CLD Financial Opportunities Limited	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd*	Australie	80 %	50 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited*	Australie	80 %	50 %
Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited 加通亚洲（北京）投资顾问有限公司	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Dubai) Ltd.	Émirats arabes unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity SG Pte. Ltd.	Singapour	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited	Jersey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Management Company Limited	Irlande	100 %	100 %

* La Société détient 80 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et de Canaccord Genuity (Australia) Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 85 % au 31 mars 2019, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (58 % au 31 mars 2018) (note 8).

ii] RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2019 et 2018 :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Avantages du personnel à court terme	10 167 \$	10 515 \$
Paiements fondés sur des actions	2 656	4 933
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	12 823 \$	15 448 \$

iii] AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Créances clients	837 \$	969 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	942	1 527

iv] MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

NOTE 23**Information sectorielle**

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni, en Europe et à Dubaï, en Australie et aux États-Unis. Marché des capitaux Canaccord Genuity comprend également les activités dans les Autres établissements à l'étranger, dont Canaccord Genuity Asia.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, et du Royaume-Uni et d'Europe.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Marché des capitaux Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs.

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée.

L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Marché des capitaux Canaccord Genuity, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity, de Jitneytrade et de la participation initiale de 50 % dans Canaccord Genuity Australia et dans Petsky Prunier. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP) est attribué aux secteurs Marché des capitaux Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial Ltd.). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Hargreave Hale). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de McCarthy Taylor est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (McCarthy Taylor). L'amortissement des immobilisations corporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier est attribué au secteur Canaccord Genuity aux États-Unis. Il n'y a pas de produits intersectoriels importants. L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires et le résultat d'exploitation sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

	Pour les exercices clos les							
	31 mars 2019				31 mars 2018			
	Marché des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Marché des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total
Commissions et honoraires	175 511 \$	380 964 \$	—	556 475 \$	155 126 \$	306 816 \$	(5) \$	461 937 \$
Financement de sociétés	243 715	50 526	—	294 241	234 820	47 375	—	282 195
Honoraires de consultation	140 744	1 484	—	142 228	122 372	—	—	122 372
Négociation à titre de contrepartiste	125 753	100	(23)	125 830	113 715	201	5	113 921
Intérêts	13 882	24 136	12 990	51 008	9 735	12 072	6 068	27 875
Autres	4 721	4 601	11 463	20 785	1 788	3 801	8 988	14 577
Charges, à l'exception des éléments ci-dessous	590 253	351 929	65 437	1 007 619	583 577	288 400	50 373	922 350
Amortissement	7 199	16 225	856	24 280	9 464	13 152	1 391	24 007
Frais de développement	452	14 906	155	15 513	690	6 773	201	7 664
Charges d'intérêts	9 810	4 593	11 050	25 453	9 471	2 741	6 225	18 437
Frais de restructuration	13 070	—	—	13 070	4 704	2 939	—	7 643
Frais connexes aux acquisitions	1 976	1 088	—	3 064	—	6 732	—	6 732
Perte sur extinction de débetures convertibles	—	—	8 608	8 608	—	—	—	—
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	—	—	304	304	—	—	298	298
Résultat avant les imputations intersectorielles et avant impôt sur le résultat	81 566	73 070	(61 980)	92 656	29 650	49 528	(43 432)	35 746
Imputations intersectorielles	18 689	14 467	(33 156)	—	16 524	15 529	(32 053)	—
Résultat avant impôt sur le résultat	62 877 \$	58 603 \$	(28 824) \$	92 656 \$	13 126 \$	33 999 \$	(11 379) \$	35 746 \$

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, au Royaume-Uni et en Europe (y compris Dubaï), aux États-Unis, en Australie et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent nos activités en Asie. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Canada	489 515 \$	397 053 \$
Royaume-Uni et Europe	363 774	329 841
États-Unis	305 993	238 933
Australie	31 366	57 022
Autres établissements à l'étranger	(81)	28
	1 190 567 \$	1 022 877 \$

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

	Canada	Royaume-Uni et Europe	États-Unis	Autres établissements à l'étranger	Australie	Total
Au 31 mars 2019						
Matériel et aménagements des locaux loués	7 919 \$	11 376 \$	5 463 \$	54 \$	980 \$	25 792 \$
Goodwill	101 732	162 822	105 682	—	—	370 236
Immobilisations incorporelles	52 484	94 553	7 484	—	—	154 521
Actifs non courants	162 135	268 751	118 629	54	980	550 549
Au 31 mars 2018						
Matériel et aménagements des locaux loués	9 483	13 156	6 960	66	1 302	30 967
Goodwill	92 074	165 900	—	—	—	257 974
Immobilisations incorporelles	53 201	107 464	92	—	—	160 757
Actifs non courants	154 758 \$	286 520 \$	7 052 \$	66 \$	1 302 \$	449 698 \$

NOTE 24 Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les bons de souscription, le déficit, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que sur la dette subordonnée, les emprunts bancaires et les débetures convertibles. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2019 et 2018 :

Type de capital	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions privilégiées	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires	672 896	649 846
Composante capitaux propres des débetures convertibles	5 156	2 604
Bons de souscription	1 975	1 975
Surplus d'apport	124 710	145 426
Déficit	(237 770)	(277 472)
Cumul des autres éléments du résultat global	103 755	113 332
Capitaux propres	876 363	841 352
Débetures convertibles	127 225	57 081
Dette subordonnée	7 500	7 500
Emprunt bancaire	59 664	71 437
	1 070 752 \$	977 370 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités courantes et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity et Jitneytrade Inc. sont assujetties à la réglementation canadienne, principalement celle de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited, Canaccord Genuity Financial Planning Limited, McCarthy Taylor Ltd. et Hargreave Hale Limited sont régies par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.

- Canaccord Genuity LLC est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (FINRA).
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Canaccord Genuity (Dubai) Ltd est assujettie aux Émirats arabes unis à la réglementation de la Dubai Financial Services Authority (DFSA).

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2019 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 25**Fonds des clients**

Au 31 mars 2019, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 3,042 milliards \$ (1,748 milliard £) (2,978 milliards \$ (1,643 milliard £) en 2018). Ce montant comprenait des soldes de 6,9 millions \$ (4,0 millions £) (11,1 millions \$ (6,1 millions £) en 2018) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 3,035 milliards \$ (1,744 milliard £) (2,967 milliards \$ (1,637 milliard £) en 2018) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

NOTE 26**Provisions et éventualités****PROVISIONS**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 :

	Provisions pour litiges	Provisions pour frais de restructuration	Total des provisions
Solde au 31 mars 2017	6 940 \$	4 853 \$	11 793 \$
Ajouts	2 704	7 643	10 347
Utilisées	(5 991)	(7 321)	(13 312)
Recouvrements	(400)	—	(400)
Solde au 31 mars 2018	3 253 \$	5 175 \$	8 428 \$
Ajouts	4 078	13 070	17 148
Utilisées	(1 660)	(5 704)	(7 364)
Solde au 31 mars 2019	5 671 \$	12 541 \$	18 212 \$

La provision pour frais de restructuration comptabilisée au cours de la période close le 31 mars 2019 a trait à des indemnités de cessation d'emploi et à certains coûts immobiliers découlant de la restructuration dans nos activités sur les marchés des capitaux au Royaume-Uni et en Europe.

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2019, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des activités, lesquelles, en date du 31 mars 2019, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations

invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

La Société est visée par certaines allégations en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni par une société absorbée de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels fiscalement avantageux relatifs à un partenariat cinématographique, les conséquences pourraient s'avérer importantes si ces allégations sont fondées, si des allégations additionnelles sont effectuées et si les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer que le cas n'est ni probable ni estimable changent au cours des périodes ultérieures. Bien que la Société entende se défendre vigoureusement si la cause est entendue et estime que de telles allégations sont sans fondement, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision si l'issue est défavorable, ce qui aurait pour effet de nuire à sa situation financière. L'estimation du montant total de l'investissement des clients de la Société qui ont des accords moratoires à l'égard de ces produits, et pour lesquels l'information est disponible, s'élève à 10,4 millions \$ (6,0 millions £). Le total du montant d'impôt initialement reporté réalisé par les clients de la Société qui ont des accords moratoires à l'égard de ces produits, lorsqu'ils les ont achetés entre 2006 et 2009, est estimé à 15,5 millions \$ (8,9 millions £). L'application conformément aux annonces du HMRC, l'issue de certaines procédures judiciaires portant sur l'imposition de produits similaires vendus par d'autres conseillers financiers et les règlements conclus avec le HMRC par certains investisseurs pourraient se traduire par un montant d'impôt à payer supérieur au montant d'impôt initialement reporté pour les acheteurs de ces produits. En date des présents états financiers consolidés audités, deux protocoles préjudiciaires ont été proposés à la Société par certains clients. Toutefois, ces protocoles ont été rejetés par la Société. Les impôts latents des clients qui sont partie à ces protocoles préjudiciaires, lesquels sont en excès du montant d'impôt initialement reporté, sont évalués à environ 18,6 millions \$ (10,7 millions £), exclusion faite des autres coûts éventuels (par exemple, l'intérêt). En ce qui concerne les clients qui ne sont pas partie à des protocoles préjudiciaires, dans les cas où nous estimons que le délai de prescription pour exercer un recours a été respecté, les impôts latents en excès du montant d'impôt initialement reporté sont, quant à eux, évalués à 5,2 millions \$ (3,0 millions £). À la date des présents états financiers consolidés audités, il est impossible de déterminer l'issue probable des mesures d'application de la loi prises par le HMRC à l'égard de cette affaire ainsi que la probabilité que la Société subisse une perte, ou le montant d'une telle perte, relativement aux réclamations déposées contre elle ou qui pourraient être déposées contre elle.

Une poursuite a été intentée en Alberta par un ancien client et d'autres personnes qui demandent le remboursement des pertes dans certains comptes, des frais d'administration, des intérêts et des coûts. Les faits reprochés comprennent un manquement au contrat et la négligence dans l'administration des comptes. Les dommages-intérêts réclamés dans le cadre de la poursuite s'élèvent à plus de 14 millions \$. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue probable de cette poursuite et une estimation fiable du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peuvent être déterminées à la date des présents états financiers consolidés audités.

Une poursuite a été intentée au Dubai International Financial Centre (DIFC) contre la Société et un codéfendeur réclamant 10 millions \$ US en dommages-intérêts contre les défendeurs relativement à une offre publique d'achat faite par une tierce partie aux États-Unis et à l'utilisation du nom du demandeur par cette tierce partie. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue de cette poursuite ne peut être prédite avec certitude et une estimation du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peut être déterminée à la date des présents états financiers consolidés annuels audités.

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de ces lois et de leur mise en œuvre sont indéterminées, contradictoires et incertaines. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970* (le Bank Secrecy Act) et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (les indications du FinCEN) portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN). Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur

sa réputation, et ce, même si l'issue des telles procédures s'avérait favorable pour la Société. La Société a déterminé que ces procédures sont peu probables et, par conséquent, n'a pas comptabilisé de provision à cet effet.

NOTE 27**Engagements**

Les filiales de la Société se sont engagées à verser les loyers minimaux approximatifs suivants pour des locaux et du matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

2020	33 399 \$
2021	31 978
2022	29 462
2023	21 930
2024	18 670
Par la suite	23 411
	158 850 \$

Certains contrats de location, qui se rapportent principalement à la location de bureaux, sont assortis d'options de prolongation et prévoient un loyer fixé par paliers.

Certaines filiales de la Société ont conclu des contrats de sous-location. Les loyers minimaux approximatifs pour les locaux et le matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont indiqués ci-après :

2020	2 285 \$
2021	2 619
2022	2 624
2023	797
2024	—
Par la suite	—
	8 325 \$

La Société s'est engagée à effectuer des paiements au titre du capital et des intérêts sur les débetures convertibles comme suit :

2020	8 295 \$
2021	8 295
2022	8 295
2023	8 295
2024	141 020
Par la suite	—
	174 200 \$

La Société s'est engagée à effectuer des paiements au titre du capital et des intérêts sur l'emprunt bancaire comme suit :

2020	10 945 \$
2021	15 230
2022	37 658
2023	—
2024	—
	63 833 \$

NOTE 28**Événements postérieurs à la date de clôture****i) ACQUISITION**

Le 1^{er} mai 2019, la Société a conclu l'acquisition de Thomas Miller Wealth Management Limited (TMWML) et des activités de gestion des placements des particuliers de Thomas Miller Investment (Isle of Man) Limited, par l'entremise de son secteur de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe. TMWML offre des services de planification financière et de gestion des placements aux particuliers, aux fiducies, aux organismes de bienfaisance et aux sociétés du Royaume-Uni. À la contrepartie initiale en espèces de 18,5 millions £ (31,8 millions \$ CA) s'ajoute une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 9,5 millions £ (16,8 millions \$ CA) qui sera payable sur une période de trois ans après la conclusion de l'acquisition et sous réserve de l'atteinte de cibles de rendement fondées sur les produits des activités ordinaires et les actifs des clients. Dans le cadre de cette acquisition, un montant supplémentaire de 17,0 millions £ (30,0 millions \$ CA) a été prélevé sur la facilité de crédit bancaire existante de la Société.

ii) DIVIDENDES

Le 5 juin 2019, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,17 \$ par action ordinaire, payable le 2 juillet 2019 aux actionnaires inscrits le 21 juin 2019. Ce dividende est composé d'un dividende trimestriel de base de 0,01 \$ et d'un dividende supplémentaire variable de 0,16 \$ (note 20).

Le 5 juin 2019, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 2 juillet 2019 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 21 juin 2019 (note 20).

Le 5 juin 2019, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,31206 \$ par action privilégiée de série C payable le 2 juillet 2019 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 21 juin 2019 (note 20).